PACTE

Un PACTE pour votre protection

Les contrats d'assurance automobile sont relativement standards. Ce qui fait la différence, ce sont les protections additionnelles que l'on choisit. On peut faire des choix à la pièce, ou opter pour un ensemble préétabli : c'est ce que nous vous offrons avec PACTE.

Exclusif à L'UNION CANADIENNE, PACTE regroupe les protections automobiles les plus populaires. Voici quelques exemples :

- Aucune franchise à payer jusqu'à concurrence de 500 $ en cas de dommages suite à un délit de fuite ou de perte totale de votre véhicule;
- Une extension de la garantie qui vous permettra par exemple de couvrir les frais de location d'une auto si vous avez un accident dont vous êtes responsable, ou de payer des frais de subsistance additionnels si requis (jusqu'à 1 500 $, maximum de 50 $ par jour et frais supplémentaires pouvant aller jusqu'à 750 $);
- Une protection pour les autres conducteurs désignés habitant sous votre toit lorsqu'ils conduisent une voiture non désignée à votre contrat;
- Protection jusqu'à 40 000 $ sur un véhicule loué ou emprunté pour vous et votre conjoint;
- Une indemnisation en cas de décès survenant jusqu'à 12 mois après un accident d'automobile (limite de 15 000 $).
- Protection de responsabilité civile jusqu'à concurrence de 1 000 000$ en cas de poursuite de la part d'un tiers pour des dommages causés à votre véhicule.

Pour obtenir PACTE gratuitement, il vous suffit de combiner l'achat de vos polices d'assurance auto et habitation : c'est notre programme LIAISON. PACTE + comme son nom l'indique, en offre encore plus : il est disponible avec les polices 2 ans!

Tous droits réservés InterGroupe Assurances